

Echange de vues à l'échelon suprême

Dialogue entre les membres du Parlement et les représentants de constructionsuisse

Les mesures visant à éviter des réductions unilatérales des investissements dans le cadre de programmes d'allégement budgétaire, les nouvelles stratégies suite au rejet du contre-projet à l'initiative Avanti et la restriction du droit de recours des associations ont constitué les principaux points de discussion entre les parlementaires et les représentants de constructionsuisse lors de leur rencontre à caractère informel. L'objectif de cet échange de vues à l'échelon politique suprême consistait à examiner les problèmes actuels dans la construction et de discuter des solutions envisageables.

Le conseiller national Robert Keller, président de constructionsuisse, a souhaité la bienvenue à pas moins de quarante de ses collègues au Parlement, aux représentants des offices fédéraux revêtant une grande importance pour la construction, à une cinquantaine de délégués des associations-membres de constructionsuisse ainsi qu'à d'autres

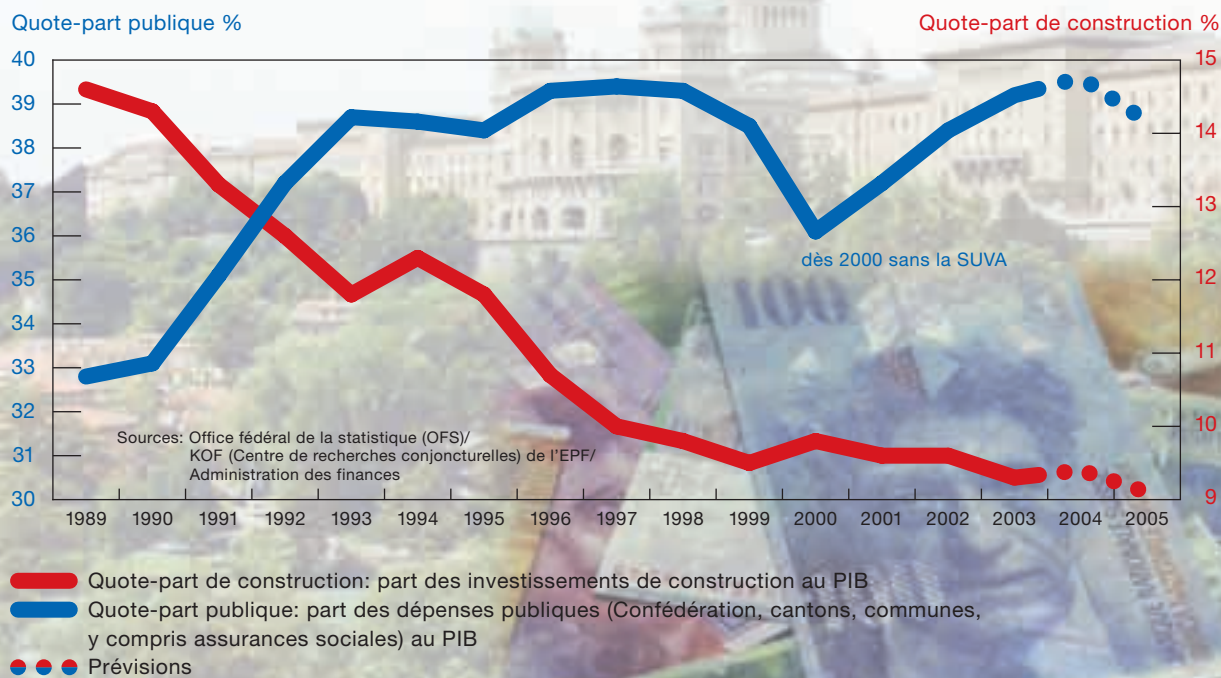
invités de marque. Dans le cadre de son exposé, Robert Keller a informé les participants du deuxième programme d'allégement en se livrant à quelques réflexions concernant les investissements des pouvoirs publics. En l'occurrence, il s'est opposé catégoriquement à des réductions unilatérales d'investissements en soulignant que les dépenses

de consommation ne sauraient être un sujet tabou.

Après un survol de la situation dans les Etats voisins, qui n'est pas sans laisser songeur en particulier en ce qui concerne l'Allemagne, notre principal partenaire commercial, le président de constructionsuisse a insisté sur le fait qu'il est nécessaire d'assainir

Evolution des dépenses publiques et des investissements de construction

(parts en % du produit intérieur brut, PIB)



Après le revirement de tendance du début des années 90, le clivage se creuse sensiblement entre les dépenses publiques et les investissements de construction. La consommation publique a augmenté de manière supérieure à la moyenne sous l'effet du fort alourdissement des charges sociales. En revanche, les investissements de construction ont reculé pour tomber vers la barre des 9%, niveau jamais enregistré par le passé. Selon les prévisions pour 2004, les dépenses publiques établiront un record absolu avec par la suite une orientation vers le bas consécutivement aux mesures d'économies engagées par la Confédération.

les finances et de déboucher sur une croissance durable de l'économie. A son avis, de sensibles économies pourraient être réalisées au niveau du personnel de la Confédération, ainsi qu'il l'a étayé au moyen de chiffres impressionnants sur le renforcement des effectifs – malgré les mesures allant en sens contraire – et la hausse des coûts en résultant.

Robert Keller est convaincu qu'il sera à coup sûr possible de réduire, à court terme, la consommation publique de 5 à 10 %, ce



Robert Keller
conseiller national,
président de
constructionsuisse

qui correspond à 2,5–5 milliards de francs si l'on songe au fait que les dépenses de la Confédération ont passé de 30 à 50 milliards de francs au cours des douze dernières années. C'est uniquement de cette façon que nous parviendrons à créer un ballon d'oxygène en vue des investissements à opérer dans les secteurs:

- recherche et formation
- infrastructures du trafic, lesquelles garantissent la croissance de notre économie
- entretien et extension des ouvrages de construction.

Pour ce qui est du dernier point, il en va de l'entretien nécessaire du patrimoine bâti pour lequel les investissements opérés ne s'avèrent pas suffisants.

« Notre patrimoine étant mondialement le plus performant, nous devons veiller à ce qu'il en demeure ainsi. »

Suite à donner après le rejet du contre-projet à l'initiative Avanti

Le rejet du contre-projet par environ 63 % des électeurs montre une fois de plus que les dossiers des offices fédéraux peinent à obtenir le consensus souhaité dans l'environnement politique actuel. C'est ce qu'a relevé le conseiller national Duri Bezzola dans le cadre de son intervention. Et d'ajouter que les politiciens sont des praticiens qui désirent des solutions. Il a énuméré quelques aspects problématiques, même si après le 8 février, on n'a assisté à aucun vide politique dans le secteur des infrastructures du trafic. Il faut savoir que les embouteillages ne se résorbent pas tout d'un coup, l'avenir de la politique future des chemins de fer suisses n'en est que dans la phase de procédure de consultation et les problèmes de trafic dans les agglomérations ne se sont pas atténués.



Duri Bezzola
conseiller national

L'optimisation du réseau ferroviaire et routier ainsi que le trafic dans les agglomérations étaient au cœur du contre-projet Avanti. Par conséquent, il faut selon Duri Bezzola réfléchir à la suite des opérations. A ses yeux, la Confédération devrait participer au financement des infrastructures du trafic dans les agglomérations à raison de subventions d'un ordre de grandeur de 300 à 350 millions de francs par an. Ces subventions seraient financées par un fonds alimenté par les moyens à affectation obligatoire pour les routes. Si l'on se réfère au frein à l'endettement et aux programmes d'allègement budgétaire, ces charges supplémentaires seront acceptées à la majorité uniquement si les mandats actuels relatifs aux infrastructures du trafic routier ne sont pas compromis.

Comment peut-on réunir des moyens financiers à affectation obligatoire de plus de 3,5 milliards de francs et en garantir une utilisation conforme à la Constitution? C'est la deuxième importante question qu'a posé Duri Bezzola. Vouloir engager d'importants moyens financiers en l'absence d'un fonds d'infrastructure pour les projets de trafic public dans les agglomérations ou la locomotion douce aura pour effet que la Confédération négligera ses autres mandats dans le secteur routier.

Le Parlement devra donc regrouper les projets relatifs au trafic dans les agglomérations et au fonds d'infrastructure. La nouvelle péréquation financière, objet sur lequel le souverain sera appelé à se prononcer cet automne, aura un effet décisif sur le projet regroupé. Enfin, il est évident que nous n'échapperons pas à des adaptations de capacités sur le réseau des routes nationales.

« Le non au contre-projet Avanti n'a pas désorienté la politique des transports, mais a empêché pour plusieurs années des progrès au niveau du trafic dans les agglomérations. »

Problématique du droit de recours des associations

Si la croissance économique est notre principal objectif, l'attrait de notre site revêt une importance décisive. Selon le conseiller aux Etats Hans Hofmann, le fait que la Suisse ait perdu, malgré des facteurs convaincants, certains de ses avantages s'explique par les démarches compliquées de planification et

d'autorisation s'étendant sur une longue période, les multiples possibilités de faire recours, caractérisés par des procédures laborieuses. Et de relever qu'au cours des dernières années marquées par la récession, c'est surtout sur le plan écologique, que l'on n'est plus à même de faire la part des choses.

Le conseiller aux Etats estime que la Suisse a laissé passer, au cours des dernières années, de bonnes occasions pour améliorer la situation. En effet, toutes les tentatives en vue de simplifier les procédures ou de restreindre, voire supprimer le droit de recours des associations ont échoué. La commission des affaires juridiques du Conseil des Etats élabore un projet de loi afin de franchir une étape décisive dans la bonne direction. A titre de rappel, il a indiqué qu'il avait déposé une motion, rejetée de justesse il y a quelques années au Conseil national, sous forme d'initiative parlementaire au Conseil des Etats et que ce dernier y avait donné suite sans opposition.

Cette initiative a pour but d'accélérer la procédure de l'étude de l'impact sur l'environnement (EIE) en la réduisant au strict minimum et d'éviter les abus bien connus dans le cadre du droit de recours des associations. Selon le conseiller aux Etats, l'abolition de ce droit ne devrait pas être acceptée à la majorité étant donné qu'il faut s'attendre au dépôt d'un référendum.

Voici un élément-clé de son initiative qui devrait permettre d'empêcher de nombreux



Hans Hofmann
conseiller aux Etats

abus: les recours ne sauraient entraver le début et l'avancement des travaux si l'on est à même de prouver qu'il n'y aura pas de dommage irréparable causé à l'environnement. Par ailleurs, une série d'autres propositions vise à comprimer la procédure et à empêcher toutes anomalies.

Hans Hofmann a étayé ses explications par de nombreux exemples tirés de ses expériences faites en qualité d'ancien chef du département des travaux publics du canton de Zurich.

« Actuellement, la plus grande partie du temps de réalisation concerne les procédures, situation touchant la quasi-totalité des projets. Or, nous ne sommes plus en mesure de nous payer le luxe d'un tel perfectionnisme. »

Les perspectives de la branche en Suisse

La plate-forme Avenir de la construction présentée aux délégués

Pendant plusieurs décennies, il y avait suffisamment de marge de manœuvre disponible en vue du développement social, démographique et énergétique. Or, il s'agit d'analyser les besoins futurs en matière de construction. Constituée en 2002, la plate-forme Avenir de la construction (PAC) entend proposer un cadre en vue de l'analyse des questions relatives à l'avenir de notre patrimoine bâti, à la construction et aux rapports de notre population avec ce dernier.

Les trois organisations, à savoir le Conseil EPF, la Commission de la technologie et de l'innovation (CTI) et constructionsuisse sont représentées dans cette plate-forme et déploient leurs activités de concert avec d'autres institutions. Le chef opérationnel de la plate-forme Hans-Jürg Leibundgut, de l'entreprise Amstein+Walthert AG, a présenté la situation dans le cadre de l'assemblée plénière de printemps.

La construction sera confrontée à une diminution de la population à partir de 2030, bien que son vieillissement ne cesse d'augmenter, ce qui en va de même du bien-être. Hans-Jürg Leibundgut s'est posé plusieurs questions: faut-il que la construction déploie ses activités comme jusqu'ici ou doit-elle réfléchir à de nouvelles stratégies compte tenu des ressources en baisse et des évolutions à prévoir? Le conférencier est convaincu que la construction est appelée à faire le point en vue de définir sa stratégie future.

Comment se présenteront les ouvrages de construction futurs en Suisse?

L'état des ouvrages de construction censés répondre à l'avenir également aux attentes de la société en tant que tout, représente à la fois la condition et le reflet de notre bien-être. Les coûts acceptables en vue du développement ultérieur et de l'entretien de notre patrimoine doivent inclure les charges futures (permettant de tenir compte des changements de climat, des tremblements de terre, de la protection du patrimoine, du développement des villes, etc.).

Hans-Jürg Leibundgut a tenu à souligner que la construction en tant que tout défend ses objectifs en s'engageant en vue de leur réalisation par le biais d'une coresponsabilité et d'une application opérationnelle. La construction tient à renouveler son image; son but consiste à être perçue en tant qu'une des principales branches de notre économie se sentant responsable de l'illustration de l'état de notre société en Suisse et à l'étranger.

La plate-forme Avenir de la construction n'entend pas mettre sur pied son propre programme d'encouragement en vue de la réalisation des objectifs dans la formation et le perfectionnement professionnels, la recherche et le développement ou en matière de relations publiques. Elle ne serait d'ailleurs pas en mesure de réinventer la roue. Selon le conférencier, il n'en va pas à proprement

parler de l'acte de bâtir futur, mais de l'avenir des ouvrages de construction suisse et, donc, des exigences imposées à la branche.

Projets en cours

Le steering Group de la PAC avait approuvé, pour la première fois en novembre 2003, deux projets à la demande de la direction opérationnelle. Dans l'intervalle, quatre travaux sont déjà en chantier. Hans-Jürg Leibundgut les a présentés lors de l'assemblée plénière de printemps.

Postulats validés: des professionnels de la politique, de la construction et de la recherche dans cette branche présentent des revendications sur notre branche et les diffusent sur une plate-forme Internet afin d'en permettre l'évaluation par d'autres personnes intéressées.

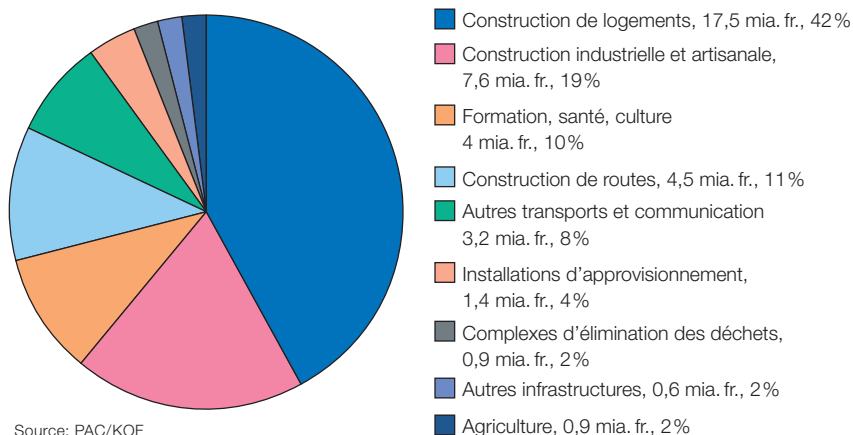
Coûts de la construction jusqu'en 2060: l'établissement annuel des coûts antérieurs et futurs des ouvrages de construction suisses constitue une base essentielle pour répondre aux questions suivantes: comment évolueront les investissements par rapport au développement démographique, comment garantir le maintien de la qualité des ouvrages bâtis et quel standard s'avère adéquat pour l'avenir. En prenant pour référence les données de l'Office fédéral de la statistique (OFS), une récapitulation des investissements de 1980 à 2002 avec une répartition en 22 secteurs a été effectuée. C'est sur cette base qu'une enquête a été réalisée par le biais d'Internet pour déterminer les pré-

visions relatives à leur évolution jusqu'en 2060. Le graphique ci-dessous illustre la composition des investissements de construction en 2000. C'est le secteur du logement qui se taille la part du lion avec 42%.

Répartition des personnes occupées dans la construction selon leur âge: un bilan démographique des quelque 300 000 personnes exerçant l'une des 48 professions de la construction a été établi sur la base des données du recensement de la population en 2000 et de statistiques de l'OFS. Il en ressort que la répartition dans les professions charpentier, ingénieur bois, couvreur, ferblantier, installateur sanitaire, chauffage, ventilation et climatisation ainsi que peintre ne pose pas de problème. En revanche, la relève est insuffisante dans les professions du bâtiment et du génie civil, soit dans les travaux d'étanchéité, d'isolation, de construction d'échafaudages ainsi que dans plusieurs métiers du second œuvre. On observe une relève pléthorique chez les architectes et ingénieurs civils, ingénieurs-électriciens, du génie rural et géomètres.

Conception de la recherche future dans la construction: l'encouragement des activités dans ce domaine a pour objet de tendre à une collaboration entre les centres de recherche et de formation ainsi que l'économie avec prise en considération des buts fixés et de leur application. Une série d'entretiens préliminaires a débuté afin de mettre à disposition les moyens permettant de promouvoir la recherche et d'élaborer un concept approprié.

Répartition des investissements de construction de 40,6 milliards de fr. en 2000



Situation dans la construction

Reprise de l'activité stimulée par le secteur du logement

Planification et études de projets

Le redressement s'est poursuivi dans les études de projets, mais la situation des grandes entreprises est comme jusqu'ici meilleure par rapport à celle des établissements de petite taille. Selon l'enquête menée par le Centre de recherches conjoncturelles (KOF) de l'EPF en collaboration avec la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA), les prestations du 1^{er} trimestre 2004 étaient supérieures à celles d'octobre-décembre 2003, évolution qui a été enregistrée la dernière fois au 3^e trimestre 2001. Le carnet des commandes est parvenu pour ainsi dire à se maintenir à son niveau du 4^e trimestre 2003. Si l'on en croit le KOF, la diminution du volume financier des nouveaux contrats a touché à sa fin. Cependant, la part des transformations a encore reculé. Les bureaux d'études tablent sur une nouvelle baisse des honoraires pour le semestre à venir.

Les bureaux d'architectes sont plus nombreux à juger la situation bonne au 1^{er} trimestre par rapport à ceux en donnant une appréciation négative. Il s'agit en l'occurrence d'un revirement de tendance dans la mesure où ce phénomène s'est produit pour la première fois depuis le 3^e trimestre 2002. Selon le KOF, les prestations ont augmenté déjà pour la troisième fois consécutive alors que les réserves de travail ont stagné à leur niveau du trimestre antérieur dans la plupart des entreprises interrogées. Le volume financier des nouveaux contrats conclus n'était, pour la première fois depuis début 2001, plus orienté à la baisse: il a légèrement augmenté dans le secteur du logement, alors qu'il s'est contracté dans la construction publique.

Pour ce qui est des bureaux d'ingénieurs, la situation s'est également améliorée dans l'ensemble. C'est dans les installations du bâtiment que l'appréciation a été la meilleure, tandis que les ingénieurs n'en donnent qu'une évaluation satisfaisante selon l'enquête du KOF. Les réserves de travail se sont maintenues à leur niveau du trimestre antérieur, 85% des entreprises sondées les qualifiant de satisfaisantes à bonnes.

Secteur principal de la construction

Les affaires ont été modérées dans le bâtiment au 1^{er} trimestre, alors qu'elles sont demeurées stables dans le génie civil public. Cette évolution confirme que tout essor conjoncturel intervient avec un certain décalage dans la construction. Selon l'enquête de la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE), l'activité a augmenté de 2,6% de janvier à mars 2004 par rapport au trimestre

comparable de 2003. Le bâtiment y a contribué pour 3,9% et le génie civil pour 1%.

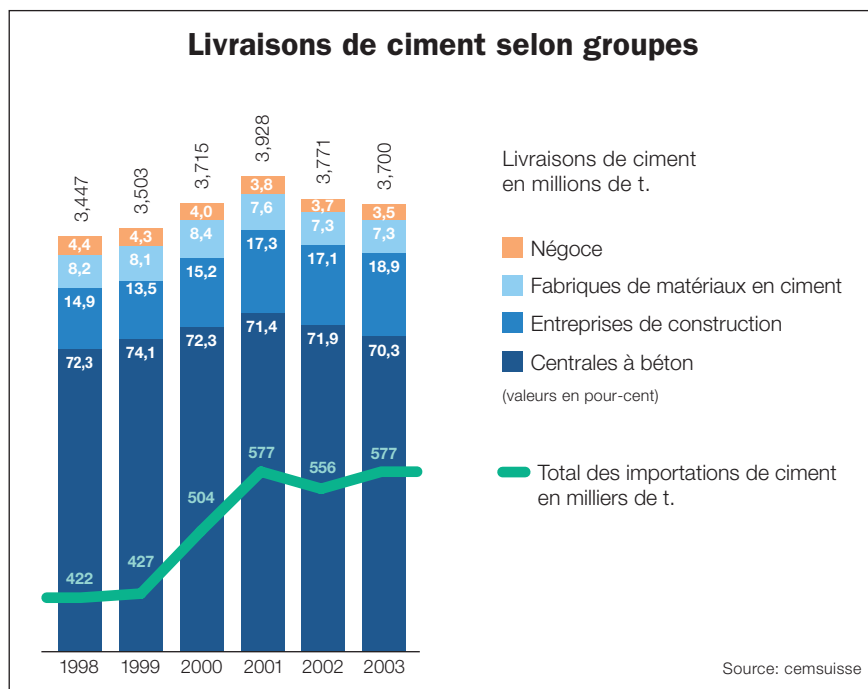
Ce revirement de tendance enregistré après les reculs subis au cours des deux dernières années a été stimulé avant tout par le bâtiment, lequel affiche une sensible augmentation, en particulier dans le logement (+13,7%). Ce résultat positif a été toutefois atténué par les diminutions relevées dans le secteur industriel et artisanal, prestations de services incluses (-10,8%) de même que dans le bâtiment public (-7,8%). L'activité est depuis trois ans quasiment stable dans le génie civil public (+0,7% après -2,9% au 1^{er} trimestre 2003).

Pour ce qui est de l'entrée des commandes, la tendance à la hausse s'est confirmée selon l'enquête de la SSE: après l'augmentation de 3,5% lors du 1^{er} trimestre 2003, les mandats ont encore progressé de janvier à

ment (+5,2%). De même, elles se sont sensiblement accrues dans le bâtiment public, soit de 25,1%.

Au vu de cette situation, les perspectives s'avèrent favorables pour les prochains mois. Exception faite de l'évolution observée dans le secteur industriel et artisanal, les projets de construction sont supérieurs à leur niveau de la période comparable de 2003 dans tous les secteurs. Pour ce qui est de la main-d'œuvre à temps complet occupée dans le secteur principal de la construction, il n'y a pas eu de nouveau recul par rapport au printemps 2003. Les résultats de l'enquête indiquent qu'un nombre accru d'apprentis (+6%) a été annoncé.

La lutte sur les prix semble s'atténuer légèrement selon la SSE bien que le KOF fasse comme jusqu'ici état d'une pression sur ces derniers. Bon nombre d'entreprises du sec-



mars, soit de 4,3%. Cette bonne évolution est due au secteur du logement avec +11,3% et au bâtiment public avec +11%. Ce dernier ne représente cependant que 1/6 environ du volume. La nouvelle baisse dans le génie civil public (-7,5%) a été légèrement compensée par un accroissement dans le génie civil privé (+17,5%), mais le résultat global est toutefois négatif (-1,1%).

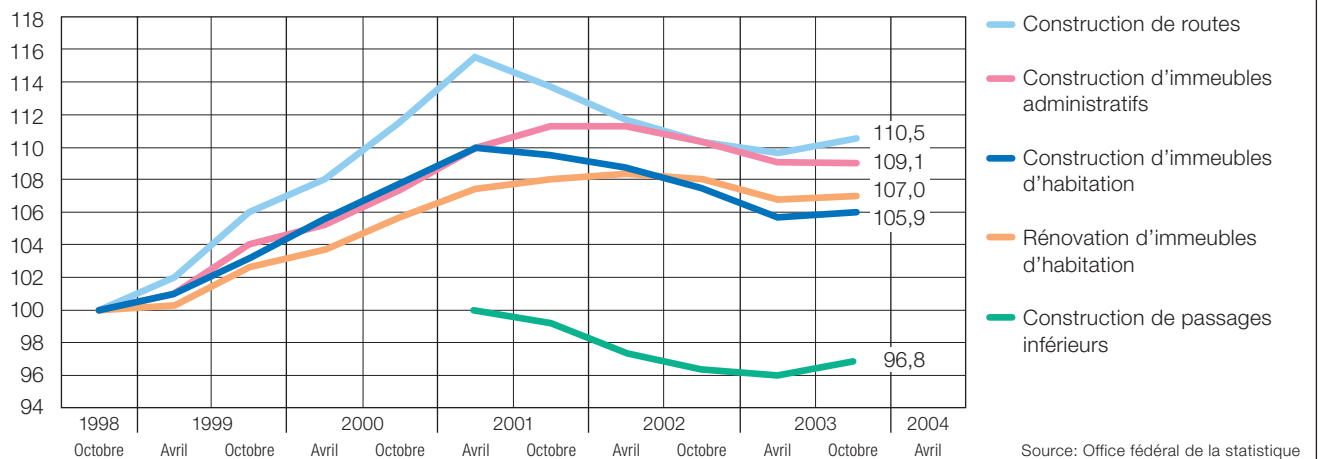
Les réserves de travail étaient au jour de référence (1^{er} avril) inférieures de 7,1% à leur niveau de 2003. Cette évolution s'explique par le fort recul subi dans le génie civil public (-13,7%). En revanche, elles ont atteint un niveau record dans le secteur privé du loge-

teur principal de la construction s'attendent à ce que le redressement se confirme avec à la clé un accroissement de l'entrée des commandes et des concessions moindres sur les prix.

Agencement et enveloppe des édifices

La reprise s'est poursuivie au 1^{er} trimestre 2004 dans le second œuvre, mais l'activité de construction a subi un nouveau recul par rapport à octobre-décembre et avoisine le niveau du trimestre de 2003 à pareille époque. Selon l'enquête du KOF, 31% des en-

Evolution de l'indice des prix de construction selon les catégories d'ouvrages (cf. tableau page 6)



reprises interrogées qualifiaient leur carnet de commandes d'insuffisamment étoffé, 58 % de suffisant et seuls 11 % le jugeaient élevé. Si l'on en croit le même centre de recherches conjoncturelles, le jugement émis par les entreprises du secteur «Installations» et «Electricité» s'avère particulièrement mauvais. La durée des réserves de travail est demeurée dans l'ensemble inchangée. Les entreprises interrogées estiment que les prix des nouvelles commandes continueront à baisser, mais en prévoient une progression pour les six mois à venir.

Menuiserie

En 2003, l'atténuation de la propension à consommer et la situation peu satisfaisante dans le secteur principal de la construction ont eu des retombées négatives sur les entreprises affiliées à l'Association suisse des maîtres menuisiers et fabricants de meubles (VSSM). Cette dernière a constaté une stagnation de l'activité dans les entreprises affiliées, de sorte qu'il n'est pas surprenant que l'exercice 2003 de la branche ne se soit pas avéré brillant. Le quotidien de la plupart des entreprises est caractérisé par une lutte incessante sur les prix dans le but de décrocher des mandats. Celui qui affiche pour une fois une durée moyenne de réserves de travail d'un mois – ce qui est le cas pour un tiers environ des entreprises – est tenté de s'approprier des parts de marché pour un prix du moins supérieur. Les statistiques de la VSSM affichent une augmentation de 3,2 % pour les commandes et de 15 % pour les réserves de travail. Cette évolution contraste fortement avec celle du chiffre d'affaires qui a reculé de 1 % environ. Les mandats ont accusé une forte baisse au cours du 1^{er} trimestre 2003 en raison des conséquences de la guerre en Irak alors qu'ils se sont accrus dans les mêmes proportions d'avril à juin (+20 %), pour baisser au cours des deux trimestres ultérieurs, soit de 6,2 % et de 0,25 %. Selon les indications fournies par

l'association, ces valeurs reflètent également la forte pression exercée sur les prix.

Seul l'état des réserves de travail, qui ont apparemment progressé permet de garder quelque espoir pour l'évolution future. L'emploi a encore reculé.

Production et négoce

Les ventes de ciment ont enregistré de belles performances cet hiver dans la mesure où les livraisons ont progressé de 6,9 % au 1^{er} trimestre 2004. Se chiffrant à 772 147 t, les ventes intérieures de l'industrie suisse du ciment ont été, de janvier à mars 2004, nettement supérieures à leur niveau de 2003 à pareille époque (722 009 t). cemsuisse attribue cette hausse principalement à une augmentation du nombre de jours de travail et aux conditions atmosphériques favorables au cours des trois premiers mois de l'année. La part du ciment transporté par rail a passé de 50,3 à 51,1 %.

L'environnement s'est légèrement amélioré dans le négoce des machines de chantier, ce qui se reflète bien évidemment sur l'ambiance du marché. Selon l'Association suisse de l'industrie des machines de chantier (VSBM), cette ambiance ne saurait être qualifiée d'euphorique, mais il y a bon espoir qu'un essor des affaires s'amorcera, caractérisé toutefois par de sensibles différences d'une région à l'autre.

En 2003, les ventes de machines de chantier ont totalisé 2781 pièces, résultat légèrement meilleur à celui de 2002. Les entreprises tablent sur une légère augmentation de leurs ventes en 2004. Etant donné que, selon les experts en économie, l'essor est encore attendu, ceci devrait contribuer à une sensible animation des affaires. C'est ce qui explique l'optimisme affiché par la plupart des membres de la VSBM.

Les acquisitions en inventaire d'exploitation ont enregistré une nouvelle hausse selon la SSE. Celle-ci relève toutefois de grandes disparités régionales dues aux perspectives

contrastées et aux investissements opérés au cours des derniers mois par les entreprises. Le degré d'utilisation des machines s'est légèrement accru sans que la branche ait dû pour autant enregistrer d'importants goulets d'étranglement de ses capacités.

Conclusions

Le groupe d'experts Prévisions de la conjoncture de la Confédération s'attend à une augmentation de 1,8 % du produit intérieur brut (PIB) en 2004 et de 2,3 % en 2005. L'accroissement des investissements de construction, la tendance à la hausse observée depuis juillet 2003 dans ceux d'équipement et la progression des exportations débouchent sur une animation de la demande; c'est ce qui ressort des prévisions de printemps du KOF avec estimation des principaux résultats pour 2004 et 2005. Stimulés par le secteur du logement et les grands projets d'infrastructures ferroviaires, les investissements de construction augmenteront encore, principalement au cours du premier semestre 2004. Le KOF pronostique une diminution des investissements de ces deux catégories en 2005, de sorte que malgré une augmentation dans le secteur industriel et artisanal, il escompte un recul des investissements dans leur ensemble alors que les prix s'élèveront de manière inférieure à la moyenne.

La demande de logements devrait demeurer orientée à la hausse du fait que le creux de la vague a été atteint en 2003. Après avoir traversé une période difficile pendant plusieurs années caractérisées par une diminution continue de la production de 1994 à 2002, le secteur du logement affiche, selon les données fournies par l'OFS, une hausse du nombre de nouveaux appartements et des permis de construire. En 2003, les nouveaux logements construits étaient déjà supérieurs à leur niveau de 2002; pour 2004, on table sur une sensible progression.

Chiffres – indices de l'industrie de la construction (en Suisse)

Baromètre conjoncturel de la construction	Carnet de commandes ¹					Personnes occupées ²				
	Modification en % par rapport à l'année précédente					Modification en % par rapport à l'année précédente				
	1.4. 2003	1.7. 2003	1.10. 2003	1.1. 2004	1.4. 2004	1.4. 2003	1.7. 2003	1.10. 2003	1.1. 2004	1.4. 2004
Panification										
Total (SIA)	- 8	- 9	- 9	- 7	- 5	- 1	- 1	- 3	- 4	- 2
- Architectes	- 7	- 7	- 7	- 5	- 3	- 2	- 2	- 6	- 2	- 2
- Ingénieurs	- 6	- 7	- 5	- 6	- 8	+ 2	+ 1	± 0	+ 1	- 1
Secteur principal de la construction										
Total (SSE)	- 1	- 8	- 7	- 5	- 7	- 4	- 6	- 6	- 5	± 0
- Bâtiment	- 1	- 2	- 8	- 5	3	Suisses				
construction de logements	+10	+ 8	- 1	- 4	5	- 3	- 4	- 5	- 5	1
autres secteurs du bâtiment (en particulier constructions de l'économie)	- 8	- 8	-14	-17	-12	Etrangers				
- Génie civil	- 1	-11	- 6	- 5	-12	- 6	- 6	- 7	- 5	- 2
- Secteur public	- 3	-12	- 8	- 4	-11	Dont saisonniers				
- Secteur privé	+ 4	+ 2	- 3	- 6	1	± 0	-19	-18	+ 8	- 8
Agencement et enveloppe des édifices										
Entreprises de ferblanterie & installations sanitaires (suissetec)	+ 1	+12	- 6	- 2	- ³	- 2	± 0	- 2	- 3	- 1
Installateurs-électriciens (USIE)	- 4	- 7	- 4	- 3	- ³	± 0	± 0	- 1	- 2	- 1
Entreprises de menuiserie (VSSM)	+ 6	+20	+23	+15	- ³	- 1	- 2	- 2	- 2	- 1
Métallurgie du bâtiment (USM)	+ 1	-10	- 9	- 5	- ³	- 8	- 6	- 5	- 3	- 1
Peinture et plâtrerie (SMGV)	+ 5	+13	-13	-14	- ³	- 2	- 1	- 2	- 3	- 6
Production et négoce										
Fabrication et commerce de machines de chantier (VSBM)	- 7	- 7	- 7	+ 7	- ³	+ 3	+ 2	- ³	- ³	- ³
Industrie des liants (cemsuisse)						- 3	- 2	- 1	- 2	6

constructionsuisse

¹ Base: valeurs nominales en francs

² Personnes occupées dans la planification, les métiers du second œuvre et le groupe production et négoce d'après les enquêtes de l'Office fédéral de la statistique (OFS)

³ Valeurs non encore disponibles à la clôture de rédaction

Indice des prix de construction pour l'ensemble de la Suisse				
Principaux résultats octobre 2003 (base octobre 1998 = 100)	Pondération en %	Indices octobre 2003	Variation en % par rapport à avril 2003 octobre 2002	
Construction, total	100	107,8	0,3	-0,8
Bâtiment	76	106,8	0,1	-1,2
Construction d'immeubles administratifs	11	109,1	-0,1	-1,1
Construction d'immeubles d'habitation	38	105,9	0,1	-1,5
Rénovation d'immeubles d'habitation	27	107,0	0,3	-0,8
Génie civil	24	111,2	0,9	0,4
Construction de routes	12	110,5	0,8	0,2
Construction de passages inférieurs (base: avril 2001 = 100)	12	96,8	1,0	0,5

Publication: secrétariat de constructionsuisse
Weinbergstrasse 49, 8035 Zurich
Tél. 043 2683040, fax 043 2683044
www.constructionsuisse.ch

Président: Robert Keller, Pfäffikon ZH

Administrateur: Charles Buser

Rédaction: Curt Mayer

Adaptation française: Françoise Gilg

Autres collaborateurs: Andrea Rölin, Barbara Eix

Réalisation graphique: sihldruck,
Druckerei a/d Sihl AG, Zurich

Paraît chaque trimestre. Reproduction autorisée avec indication de la source. Justificatifs désirés.